Bordereau attestant l'exactitude des informations - PAU - 6403 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 19/11/2024 - 6151 - 2020 B 00185 - 881 837 769 - ABC ATELIER BATI CONSEILS

ATELIER BATI CONSEILS
Maître d'œuvre en bâtiment
1, avenue du Stade – 64320 IDRON – 06 78 38 98 54

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

A l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux septembre à dix-sept heures trente,
Au siège social de la société,

Madame Marie CASTAGNET,
Demeurant : 2, allée du Hédas à BIZANOS (64320)

Propriétaire de la totalité des 1000 parts sociales de 1 €uro composant le capital social de la SARL ABC – Atelier Bâti Conseil,

Associée unique et seule gérante de ladite société.

En sa qualité de gérante de la Société ABC – Atelier Bâti Conseil, Madame Marie CASTAGNET, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

1 – A pris la décision suivante :

- Continuation de l'activité

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de continuer l'activité malgré que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, de tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Marie CASTAGNET,
Gérante.